



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 33 CC/07

Réunion du 19/09/2018

Membres : MM. LECOUR – BELORGEY – DA SILVA – FAORO – VALOT

I. SENIORS

1.1 TIRAGE AU SORT DE LA COUPE DE COTE D'OR F. BACHELARD/SPORT COMM

Le tirage du 2ème tour de la CCO FERNAND BACHELARD – SPORT COMM aura lieu le 26/09/2018 à 14H30 au siège du district.

1.2 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 20703217 D2 A IS SELONGEY 5 – OUGES du 23/09/2018 se jouera à 13h00

Match 20703345 D2 B VAL DE NORGE – NEUILLY LES DIJON du 23/09/2018 se jouera à NEUILLY

Match 20703354 D2 B ESVO – EF VILLAGES du 30/09/2018 se jouera en DU (EF VILLAGES qualifié en CF)

Match 20703599 D3 B SAULON – CORCELLES 2 – FENAY du 02/09/2018 se jouera le 14/10/2018.

Match 20703609 D3 B FENAY – USCD 3 du 23/09/2018 se jouera 22/09/2019 17H00

Match 20703614 D3 B MPL 2 – TIL CHATEL du 23/09/2018 se jouera le 22/09/2018 à 19h00

Match 20703864 D3 D SAVIGNY CHASSAGNE 2 – HAUTES – COTES du 02/09/2018 se jouera le 14/10/2018

Match 20703997 D4 A CREPAND – LAIGNES du 23/09/2018 se jouera le 01/11/2018

Match 20704056 D4 C VAL DE NORGE 2 – MAREY 2 du 23/09/2018 se jouera à MAREY

Match 20704067 D4 C VINGEANNE 2 – VAL DE NORGE 2 du 21/10/2018 se jouera à MONTIGNY à 13h00

Match 20704143 D4 F RUFFEY STE MARIE 2 – EF BEAUNOISE du 09/09/2018 se jouera le 14/10/2018

Match 20704203 D4 H JEUNESSE MAHORAISE – GRESILLES 2 du 09/09/2018 se jouera le 14/10/2018

1.3 FORFAITS

Match 20704174 D4 G HAUTES COTES 2 – ENT TART VARANGES 2 du 16/09/2018

Forfait déclaré de HAUTES COTES 2

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à HAUTES COTES 2 0 – 3 / -1 pt pour en reporter le bénéfice à ENT TART VARANGES 2

Amende 50 € à HAUTES COTES 2

Match 20852486 CCO 1^{er} tour VINGEANNE – BRAZEY du 16/09/2018

Forfait déclaré de BRAZEY

La Commission des Compétitions dit VINGEANNE qualifié pour le prochain tour

Amende 50 € à BRAZEY

Match 20852469 CCO 1^{er} tour MONTIGNY – CHENOVE 2 du 16/09/2018

Forfait déclaré de MONTIGNY

La Commission des Compétitions dit CHENOVE 2 qualifié pour le prochain tour.

Amende 50 € à MONTIGNY.

Match 20852481 CCO 1^{er} tour JEUNESSE MAHORAISE – AFRIQUE du 16/09/2018

Forfait déclaré de JEUNESSE MAHORAISE

La Commission des Compétitions dit AFRIQUE qualifié pour le prochain tour

Amende 50 € à JEUNESSE MAHORAISE

Les frais de déplacement de l'arbitre de 35,29 € sont à la charge de JEUNESSE MAHORAISE

1.4 COURRIERS/COURRIELS

JEUNESSE MAHORAISE : la Commission des Compétitions ne peut reporter le match sans l'accord du club adverse.

1.5 RECLAMATION D'APRES MATCH

Match 20704114 D4 E DIJON ULFE 2 – PERRIGNY LES DIJON 2 du 16/09/2018

Réclamation d'après match de PERRIGNY LES DIJON, régulièrement confirmée par mail, droit à débiter sur le compte du club, sur la participation des joueurs :

M. CAVADAS RODRIGUES Ricardo licence 2544440457

M. BONDOUX Dylan licence 2544879517

M. PELLISSARD Benoit licence 820659454

Ces trois joueurs ayant participé en équipe supérieure le week-end précédent, celle-ci ne jouant pas ce jour.

La Commission des Compétitions demande au club de DIJON ULFE par retour de courrier au plus tard le 25/09/2018, ses observations sur la participation des ces trois joueurs au match cité en référence.

II. JEUNES

2.1 COMPTE-RENDU JOURNEE U13 DU 15/09/2018

Liste des équipes absentes (prévenues ou non) aux plateaux de rentrée :

- Site de Beaune : US Nolay (non prévenue)
- Site de Chevigny : Auxonne CS (prévenue), ALC Longvic 3 et AS Genlis 3 (désengagement), Dijon ULFE (non prévenue)
- Site de Is sur Tille : AS Talmay (prévenue), Dijon UC et Plombières (non prévenues)
- Site de Montbard : AS Pouilly 2 et Chenove CSL 1 (prévenues)
- Site de Semur en Auxois : AS Pouilly 1, AS Précy, (prévenues) US Semur Epoisses 3 et GJ MVSR 3 (prévenues mais à vérifier en terme d'écrit), Is-Selongey Foot 4 (désengagement), UCCF 2 et UFCO 2 (non prévenues)

2.2 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 20731701 U18 D1 FONTAINE LES DIJON – CHEVIGNY ST SR du 23/09/2018 se jouera le 09/12/2018

Match 20731714 U18 D1 IS SELONGEY – ENT FAUVERNEY du 07/10/2018 se jouera le 06/10/2018 à 15h00

Match 20731704 U18 D1 IS SELONGEY – GJ MVSR du 23/09/2018 se jouera le 22/09/2018 à 14h00

2.3 COURRIERS

DAIX : La CDCJ ne peut plus modifier les calendriers, le championnat demarrant le 22/09/2018.

LONGVIC : Voir calendrier U15 D1.

Suite au désistement de QUETIGNY, la CDCJ intègre le club de LONGVIC suite à sa demande comme 1^{er} ayant droit en championnat U15 D1.

Le match U15 D1 20731740 LONGVIC – MARSANNAY se jouera le 20/10/2018.

4. DATES D'ENGAGEMENT

Engagement Equipes Foot Animation (U10/U11 – U9/U8 – U6/U7) jusqu'au 21 Septembre 2018

5. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Échec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, **obligatoirement**, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la Première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

Journée du 9 Septembre 2018 : R.A.S

5.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 15 et 16 Septembre 2018

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I :

Amende 16 € en cas de récidive : CCOF (CCO) – THURY (CCO)

Non transmission de la F.M.I : LONGVIC (CCO)

Amende 36€ en cas de récidive

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, **obligatoirement**, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette ou à l'étape du dysfonctionnement. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec

FMI NON REALISEE – JOURNEE du 15 et 16 SEPTEMBRE 2018

Match CCO 20852485 MPL 2 – CHEVIGNY ST SR 2 du 16/09/2018

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.

La commission valide la feuille de match papier.

Match 20704114 D4 E DIJON ULFE 2 – PERRIGNY LES DIJON 2 du 16/09/2018

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.

La commission valide la feuille de match papier.

Match 20852497 CCO EF BEAUNOISE – ATLAS du 16/09/2018

EF BEAUNOISE non formé à la FMI.

La commission valide la feuille de match papier.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Secrétaire de séance : P. FAORO

Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
Seniors Departemental 3 / Phase Unique Poule C			
550838 ENT.S. TART LE HAUT VARANGES	552004 AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB	Ent Tart Haut Var. 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
Seniors Departement 4 / Phase 1 Poule F			
546171 F.C. CORGOLOIN LADOIX	548150 F.C. COMMUNAL ARGILLY ANTILLY	Ent Fccl 3	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
Seniors Departement 4 / Phase 1 Poule G			
550838 ENT.S. TART LE HAUT VARANGES	552004 AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB	Ent Tart Haut Var 2	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
Championnat Féminin À 8 Sen. / Phase 1 Poule A			
522263 A.S. QUETIGNY	541543 F.C. OUGES FENAY	Ent Quetigny 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U18 D1 / Phase Automne Poule O			
522500 ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIER	550838 ENT.S. TART LE HAUT VARANGES	Ent Fauverney 1	
522500 ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIER	552004 AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB	Ent Fauverney 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U18 D2 / Phase Automne Poule A			
516657 C.S. AUXONNAIS	506782 U.S. VILLERS LES POTS	Ent Auxonne 1	
531711 RUFFEY STE MARIE FOOTBALL CLUB	581917 U. S. SAVIGNY LES BEAUNE CHASSAGNE MONTRA	Ent Ruffey Ste Marie 1	
546171 F.C. CORGOLOIN LADOIX	538406 F.C. DES HAUTES COTES	Ent Fccl 1	
547733 U.F.C. DE L OUCHE	582351 F. C. DE SOMBERNON GISSEY	Ent U.F.C.O 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U18 D2 / Phase Automne Poule B			
523635 A.S. DE POUILLY EN AUXOIS	506770 A.S. LACANCHE	Ent Pouilly En Aux. 1	
523635 A.S. DE POUILLY EN AUXOIS	531951 A.S.C. DE MANLAY	Ent Pouilly En Aux. 1	
523635 A.S. DE POUILLY EN AUXOIS	548975 F.C. MAGNIEN	Ent Pouilly En Aux. 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U18 D3 / Phase Automne Poule A			
506864 FOOTBALL DES CANTONS AIGNAY BAIGNEUX	522989 U.S. CANTON DE MONTIGNY SUR AUBE	Ent F.C.A.B 1	
522500 ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIER	550838 ENT.S. TART LE HAUT VARANGES	Ent Fauverney 2	
522500 ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIER	552004 AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB	Ent Fauverney 2	
527238 F.C. DE SENNECEY LES DIJON	525831 F.C. NEUILLY	Ent Sennecey L/D 1	
530809 S.C. VITTELIEN	552615 CENTRE COTE D'OR FOOT	Ent Scv/Ccof 1	
582593 IS-SELONGEY FOOTBALL	524849 ENT.F. VILLAGES	Ent Is-Selongey 2	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U15 D1 / Phase Automne Poule A			
581367 TILLES FOOTBALL CLUB	590305 VAL DE NORGE F. C.	Ent Tilles F.C. 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U15 D2 / Phase Automne Poule A			
531951 A.S.C. DE MANLAY	506770 A.S. LACANCHE	Ent Manlay 1	
531951 A.S.C. DE MANLAY	523635 A.S. DE POUILLY EN AUXOIS	Ent Manlay 1	
531951 A.S.C. DE MANLAY	548975 F.C. MAGNIEN	Ent Manlay 1	

Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
546171 F.C. CORGOLOIN LADOIX	538406 F.C. DES HAUTES COTES	Ent Fccl 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U15 D2 / Phase Automne Poule B			
547733 U.F.C. DE L OUCHE	524960 A.S.C. DE PLOMBIERES	Ent U.F.C.O 1	
547733 U.F.C. DE L OUCHE	582351 F. C. DE SOMBERNON GISSEY	Ent U.F.C.O 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U15 D3 / Phase Automne Poule A			
530809 S.C. VITTELIEN	552615 CENTRE COTE D'OR FOOT	Ent Scv/Ccof 1	
553664 U. CHATILLONNAISE COLOMBINE FOOTBALL	550839 U.S. SEMUR EN AUXOIS EPOISSES	Ent U.C.C.F 2	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U15 D3 / Phase Automne Poule B			
506770 A.S. LACANCHE	523635 A.S. DE POUILLY EN AUXOIS	Ent Lacanche 1	
506770 A.S. LACANCHE	531951 A.S.C. DE MANLAY	Ent Lacanche 1	
506770 A.S. LACANCHE	548975 F.C. MAGNIEN	Ent Lacanche 1	
516657 C.S. AUXONNAIS	506782 U.S. VILLERS LES POTS	Ent Auxonne 1	
531711 RUFFEY STE MARIE FOOTBALL CLUB	581917 U. S. SAVIGNY LES BEAUNE CHASSAGNE MONTRA 1	Ent Ruffey Ste Marie 1	
550838 ENT.S. TART LE HAUT VARANGES	552004 AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB	Ent Tart Haut Var. 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U15 Foot A 8 / Phase 1 Poule Non Affectée			
581367 TILLES FOOTBALL CLUB	590305 VAL DE NORGE F. C.	Ent Tilles F.C. 2	
582593 IS-SELONGEY FOOTBALL	524849 ENT.F. VILLAGES	Ent Is-Selongey 2	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U13 Foot A 8 / Phase Automne Poule Non Affectée			
516657 C.S. AUXONNAIS	506782 U.S. VILLERS LES POTS	Ent Auxonne 1	
522380 A.S. CESSEY S/TILLE	518536 A.S. DE LONGCHAMP	Ent Cessey 1	
522380 A.S. CESSEY S/TILLE	581728 SPARTAK BRESSEY	Ent Cessey 1	
527238 F.C. DE SENNECEY LES DIJON	525831 F.C. NEUILLY	Ent Sennecey L/D 1	
530809 S.C. VITTELIEN	552615 CENTRE COTE D'OR FOOT	Ent Scv/Ccof 1	
531951 A.S.C. DE MANLAY	506770 A.S. LACANCHE	Ent Manlay 1	
531951 A.S.C. DE MANLAY	526298 A.S. BLIGNY S/OUCHE	Ent Manlay 1	
531951 A.S.C. DE MANLAY	548975 F.C. MAGNIEN	Ent Manlay 1	
546171 F.C. CORGOLOIN LADOIX	538406 F.C. DES HAUTES COTES	Ent Fccl 1	
546171 F.C. CORGOLOIN LADOIX	538406 F.C. DES HAUTES COTES	Ent Fccl 2	
546171 F.C. CORGOLOIN LADOIX	548150 F.C. COMMUNAL ARGILLY ANTILLY	Ent Fccl 1	
546171 F.C. CORGOLOIN LADOIX	548150 F.C. COMMUNAL ARGILLY ANTILLY	Ent Fccl 2	
547733 U.F.C. DE L OUCHE	582351 F. C. DE SOMBERNON GISSEY	Ent U.F.C.O 1	
547733 U.F.C. DE L OUCHE	582351 F. C. DE SOMBERNON GISSEY	Ent U.F.C.O 2	
548975 F.C. MAGNIEN	506770 A.S. LACANCHE	Ent Magnien 1	
548975 F.C. MAGNIEN	526298 A.S. BLIGNY S/OUCHE	Ent Magnien 1	
548975 F.C. MAGNIEN	531951 A.S.C. DE MANLAY	Ent Magnien 1	
552004 AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB	550838 ENT.S. TART LE HAUT VARANGES	Ent Aiserey Izeure 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U 13 Foot À 8 - D2 / Phase Automne Poule A			
530809 S.C. VITTELIEN	552615 CENTRE COTE D'OR FOOT	Ent Scv/Ccof 1	
547733 U.F.C. DE L OUCHE	582351 F. C. DE SOMBERNON GISSEY	Ent U.F.C.O 1	

Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U 13 Foot À 8 - D2 / Phase Automne Poule B			
527238 F.C. DE SENNECEY LES DIJON	525831 F.C. NEUILLY	Ent Sennecey L/D 1	
546171 F.C. CORGOLOIN LADOIX	538406 F.C. DES HAUTES COTES	Ent Fccl 1	
546171 F.C. CORGOLOIN LADOIX	548150 F.C. COMMUNAL ARGILLY ANTILLY	Ent Fccl 1	
552004 AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB	550838 ENT.S. TART LE HAUT VARANGES	Ent Aiserey Izeure 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U 13 Foot À 8 - D2 / Phase Automne Poule C			
522380 A.S. CESSEY S/TILLE	518536 A.S. DE LONGCHAMP	Ent Cessey 1	
522380 A.S. CESSEY S/TILLE	581728 SPARTAK BRESSEY	Ent Cessey 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Automne Poule C			
516657 C.S. AUXONNAIS	506782 U.S. VILLERS LES POTS	Ent Auxonne 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Automne Poule D			
546171 F.C. CORGOLOIN LADOIX	538406 F.C. DES HAUTES COTES	Ent Fccl 2	
546171 F.C. CORGOLOIN LADOIX	548150 F.C. COMMUNAL ARGILLY ANTILLY	Ent Fccl 2	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Automne Poule E			
548975 F.C. MAGNIEN	506770 A.S. LACANCHE	Ent Magnien 1	
548975 F.C. MAGNIEN	526298 A.S. BLIGNY S/OUCHÉ	Ent Magnien 1	
548975 F.C. MAGNIEN	531951 A.S.C. DE MANLAY	Ent Magnien 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Automne Poule H			
531951 A.S.C. DE MANLAY	506770 A.S. LACANCHE	Ent Manlay 1	
531951 A.S.C. DE MANLAY	526298 A.S. BLIGNY S/OUCHÉ	Ent Manlay 1	
531951 A.S.C. DE MANLAY	548975 F.C. MAGNIEN	Ent Manlay 1	
547733 U.F.C. DE L OUCHE	582351 F. C. DE SOMBERNON GISSEY	Ent U.F.C.O 2	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
Cco F. Bachelard-Sport Com / Phase Unique Poule Unique			
550838 ENT.S. TART LE HAUT VARANGES	552004 AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB	Ent Tart Haut Var. 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
Foot Animation Dist U8/U9 / Plateau U8-U9 Poule 0			
525831 F.C. NEUILLY	527238 F.C. DE SENNECEY LES DIJON	Ent Neuilly L/ Dijon 1	
531951 A.S.C. DE MANLAY	506770 A.S. LACANCHE	Ent Manlay 1	
531951 A.S.C. DE MANLAY	526298 A.S. BLIGNY S/OUCHÉ	Ent Manlay 1	
531951 A.S.C. DE MANLAY	548975 F.C. MAGNIEN	Ent Manlay 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
Foot Animation Dist U10-U11 / Plateau U10-U11 Poule 0			
527238 F.C. DE SENNECEY LES DIJON	525831 F.C. NEUILLY	Ent Sennecey L/D 1	
548975 F.C. MAGNIEN	506770 A.S. LACANCHE	Ent Magnien 1	
548975 F.C. MAGNIEN	526298 A.S. BLIGNY S/OUCHÉ	Ent Magnien 1	
548975 F.C. MAGNIEN	531951 A.S.C. DE MANLAY	Ent Magnien 1	